

Saumur, le 14 novembre 2018

Lettre ouverte à Mme Saint-Paul députée de la quatrième circonscription du Maine-et-Loire

Madame la députée,

Nous enseignants du premier degré, des collèges et des lycées publics de Saumur Val de Loire agglomération, décidons de sortir de notre réserve pour vous interpeler, et sensibiliser l'ensemble des Saumurois qui ne le seraient pas encore, sur les conséquences et les inégalités pour le territoire qui résulteraient de la fermeture d'un collège public. Sous couvert de rationalisation des moyens et d'économies cette décision pose plusieurs questions :

- Alors que la politique mise en œuvre au niveau national pour l'apprentissage de la lecture au CP-CE1 se traduit par un encadrement renforcé face à la difficulté, comment expliquer que la même administration d'Etat décide, dans un bassin pourtant repéré comme socialement défavorisé et dont les élèves présentent un déficit au regard de l'ambition scolaire, de réduire les moyens et la qualité des conditions d'enseignement ? Et ceci d'autant plus que le « transfert des moyens pédagogiques » de Yolande d'Anjou vers le collège Delessert n'est pas garanti au-delà de la première rentrée.
- Dans un tel contexte, comment justifier la fermeture programmée du Centre d'Information et d'Orientation pourtant largement fréquenté (2157 usagers ayant eu recours aux services du CIO en s'y déplaçant physiquement en 2017-2018) preuve de sa nécessité sur ce territoire ?
- Pourquoi les choix opérés dans le cadre de la nouvelle sectorisation des collèges ont-ils conduit à réaffecter des élèves sur des établissements proches d'Angers, fragilisant ainsi les établissements saumurois et renforçant la métropolisation au détriment des périphéries ?
- Comment expliquer que la logique des mètres carrés inoccupés (« 1500 places sur Angers, 500 à Saumur et 300 à Cholet » d'après le magazine du département nov.-décembre 2018) se traduise par la fermeture pure et simple de ces places sur Saumur au lieu d'aménagements consentis comme pour les autres centres urbains ?
- Où se trouve l'économie réelle pour le département puisque la fusion des deux établissements nécessite des travaux pour un préau et la restauration scolaire ? Travaux dont nous sommes en droit de nous interroger sur la faisabilité d'ici septembre 2019 sans que cela ne nuise aux conditions d'étude pour les élèves du collège Delessert.
- Peut-on réellement parler de « bonne gestion » de l'offre du service public d'éducation lorsqu'une telle décision, qui engage à minima jusqu'en 2025, fait le pari du déclin d'une ville, ne prend pas en compte la spécificité de la géographie saumuroise ni les comportements de sa population en matière de choix éducatifs faisant peser la menace bien réelle d'un repli vers l'enseignement privé et fragilisant ainsi un peu plus la mixité sociale ?

- Si l'Etat se doit effectivement d'accompagner les évolutions de la société et de la démographie sur les territoires, doit-il pour autant accélérer les processus ou les induire en affaiblissant sciemment certains territoires ?
- Où est la cohérence lorsque par ailleurs ce même Etat investit plusieurs millions pour revitaliser le centre-ville de Saumur alors que l'offre de scolarisation sera réduite, ou tout du moins sous tension, au point que les nouveaux arrivants éventuels n'aient guère la possibilité d'inscrire leur enfant dans un collège public ?
- Comment imaginer dès lors qu'un entrepreneur responsable puisse faire le choix de venir installer son entreprise dans le Saumurois s'il sait qu'il sera difficile pour ses collaborateurs et salariés de pouvoir aisément y scolariser leurs enfants ?
- Doit-on considérer que le traitement envisagé pour le territoire saumurois en matière d'offre de service public préfigure ce qui attend désormais toutes les villes moyennes qui constituent pourtant un élément structurant essentiel du territoire national ?

Un collectif d'enseignants des établissements publics
de l'agglomération Saumur Val de Loire.